

Alimentation, cannabis et environnement : la chimie professionnelle doit être actualisée et encadrée

Par Martial Boivin, président-directeur général et secrétaire de l'Ordre des chimistes du Québec.

La fin de la session parlementaire est un excellent moment pour souligner les bons coups législatifs. L'adoption du projet de loi n° 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, en est un. En effet, nous avons appuyé le projet de loi n° 98 qui apporte des changements très positifs en matière de gouvernance et de reconnaissance des acquis de formation, des secteurs où notre Ordre s'est particulièrement illustré.

Cela dit, le rôle du chimiste professionnel est crucial dans des domaines aussi variés que la transformation alimentaire, la qualité de l'eau ou même, très prochainement, l'encadrement de la consommation du cannabis. Or, le principal obstacle à la protection du public en matière de chimie professionnelle est la désuétude de la *Loi sur les chimistes professionnels*, qui date de 1964.

Ainsi, il est primordial de rappeler au gouvernement du Québec l'importance d'entreprendre sans délai la modernisation du champ de pratique de la chimie professionnelle. En effet, à l'ouverture des consultations sur ce projet de loi, la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée, a pris l'engagement d'aller de l'avant rapidement dans ce dossier.

Rappelons que, lors de la commission parlementaire tenue en août 2016, l'Ordre des chimistes du Québec dévoilait qu'une personne sur trois qui affirme pratiquer la chimie professionnelle au Québec le fait sans encadrement légal. Nous considérons que cette situation constitue un risque important pour la santé publique, l'environnement et la sécurité de la population.

Nous restons convaincus que la modernisation de la *Loi sur les chimistes professionnels* est maintenant pressante considérant la multitude de domaines dans lesquels les chimistes pratiquent et qui ont un impact sur l'ensemble des citoyens.

Un chimiste professionnel qui exerce sa profession dans un encadrement approprié, c'est une contribution de plus à la sécurité de tous.